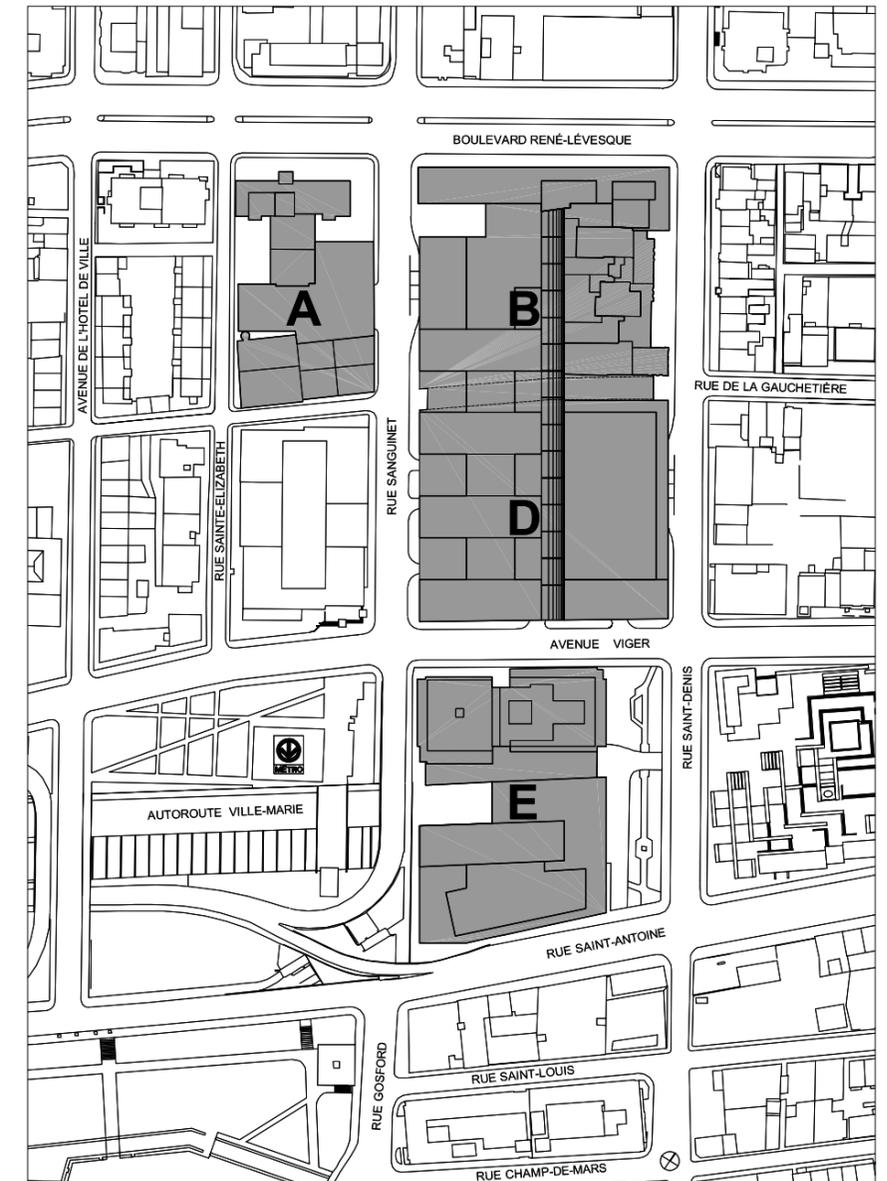


1. DESCRIPTION DU PROJET
2. PLAN D'IMPLANTATION AU SOL DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET PROJETÉS  
INDIQUANT LES DENSITÉS
3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES
4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES
5. PLAN DE LOTISSEMENT PROJETÉ (*PAR D'AUTRES*)
6. PLANS COTÉS ILLUSTRANT TOUS LES NIVEAUX DES BÂTIMENTS

**PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE**

1. DESCRIPTION DU PROJET

1. DESCRIPTION DU PROJET



Identification des îlots

Îlot A	6 135 m <sup>2</sup>	Îlot D	10 185 m <sup>2</sup>
Îlot B	9 980 m <sup>2</sup>	Îlot E	9 555 m <sup>2</sup>
Îlot C	Hors-site		

Implantation du projet

Le scénario retenu pour l'implantation du CHUM s'étend sur les trois îlots existants de l'Hôpital Saint-Luc, soit les îlots A, B et D, ainsi que sur l'îlot E. Les fonctions hospitalières à caractère plus lourd occupent les îlots B et D. Le projet prévoit la fermeture de la rue de la Gauchetière depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Sanguinet. L'emprise de la rue prend la forme d'un corridor public intérieur traversant le bâtiment d'est en ouest. Des liens fonctionnels sont créés à partir du niveau 3 entre les îlots B et D. Sur la rue Saint-Denis, la façade créée dans l'axe de la rue de la Gauchetière devient la porte d'entrée principale de l'hôpital.

Un corridor central implanté dans un axe nord-sud structure le projet au coeur des îlots B et D, depuis le boulevard René-Lévesque jusqu'à l'avenue Viger. Des entrées aux bâtiments sont aménagées à chacune des extrémités de cet axe. Au niveau du rez-de-chaussée, le corridor dessert un vaste hall de services longeant la rue Saint-Denis.

L'îlot E accueillera le Centre de recherche du CHUM, véritable point marquant comme porte d'entrée au CHUM sur la rue Saint-Denis. Le lien avec cet îlot est assuré par un tunnel sous la rue Viger. Ce lien relie également la station de métro Champs-de-Mars avec l'entrée du bâtiment sur l'îlot D. Les fonctions de soutien et les stationnements occupent partiellement le sous-sol des îlots B, D et E, sous les nouvelles constructions.

Le concept du nouveau CHUM se fonde également sur la réutilisation d'une partie importante des bâtiments existants sur le site localisés sur les îlots A, B et E. La configuration existante des aires de plancher récupérées supporte dans l'ensemble les nouvelles affectations au programme de façon à réduire au minimum les travaux de réaménagement requis. Les bâtiments ou parties de bâtiment non réaffectés seront démolis.

Intégration urbaine

L'organisation volumétrique des nouvelles constructions porte la densité sur le site à une échelle compatible au profil urbain adjacent. Les nouvelles constructions s'intègrent au cadre urbain selon les qualités recherchées pour chacune des rues du secteur limitrophe. De façon générale et conformément aux principes d'implantation urbaine reconnus, les nouvelles constructions s'alignent avec les limites de propriété.

La verticalité du projet se concentre dans la partie centrale du site, de part et d'autre de la rue Sanguinet. Les bâtiments existants récupérés sur le boulevard René-Lévesque s'intègrent également à la densité plus élevée, en continuité de ceux du centre-ville. La hauteur maximale du projet sur les îlots B et D se situe sur le flanc est de la rue Sanguinet où les nouvelles volumétries atteignent 16 étages. Le long de la rue Saint-Denis, le bâtiment prend la forme d'un basilaire continu de cinq étages, sur lequel se dépose un bloc distinct de cinq étages à l'intersection de la rue Viger. La verticalité du projet se poursuit dans la partie sud du site et atteint 18 étages à l'intersection de rues Saint-Antoine et Saint-Denis.

Topographie et conditions du sol

Le site comporte une différence de niveau d'environ 6 mètres mesurés entre le boulevard René-Lévesque au nord-est et la rue Viger au sud-ouest. Cette dénivellation crée un écart approximatif d'un étage entre le boulevard René-Lévesque et la rue Viger.

Le sol est formé de matériaux de remblai d'une hauteur de 12 à 15 mètres déposés sur roc calcaire. Cette condition facilite l'excavation sur l'ensemble du site.

Stationnement

Le projet comporte une capacité de 1 165 places de stationnement localisées principalement au sous-sol des îlots D et E. L'affectation des places de stationnement pour les visiteurs, le personnel, les médecins et autres types d'usagers sera précisée à une étape ultérieure du projet.

Récupération des bâtiments existants

Plusieurs parties des bâtiments existants de l'hôpital Saint-Luc seront conservées. Les occupations suivantes sont prévues.

Îlot A

- Espaces administratifs localisés dans le Pavillon Édouard-Asselin.
- Espaces de recherche localisés dans le Centre de recherche clinique André-Viallet et partiellement dans le Pavillon Édouard-Asselin.
- Centrale thermique.

Îlot B

- Les bâtiments existants sur l'îlot B recevront principalement des unités d'hospitalisation ainsi que certaines activités ambulatoires.

Îlot E

- L'édifice existant au 300 avenue Viger est sera principalement occupé par des cliniques ambulatoires et des locaux d'enseignement.

**2. PLAN D'IMPLANTATION AU SOL DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET PROJETÉS  
INDIQUANT LES DENSITÉS**



**3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES**

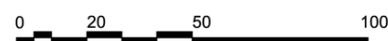
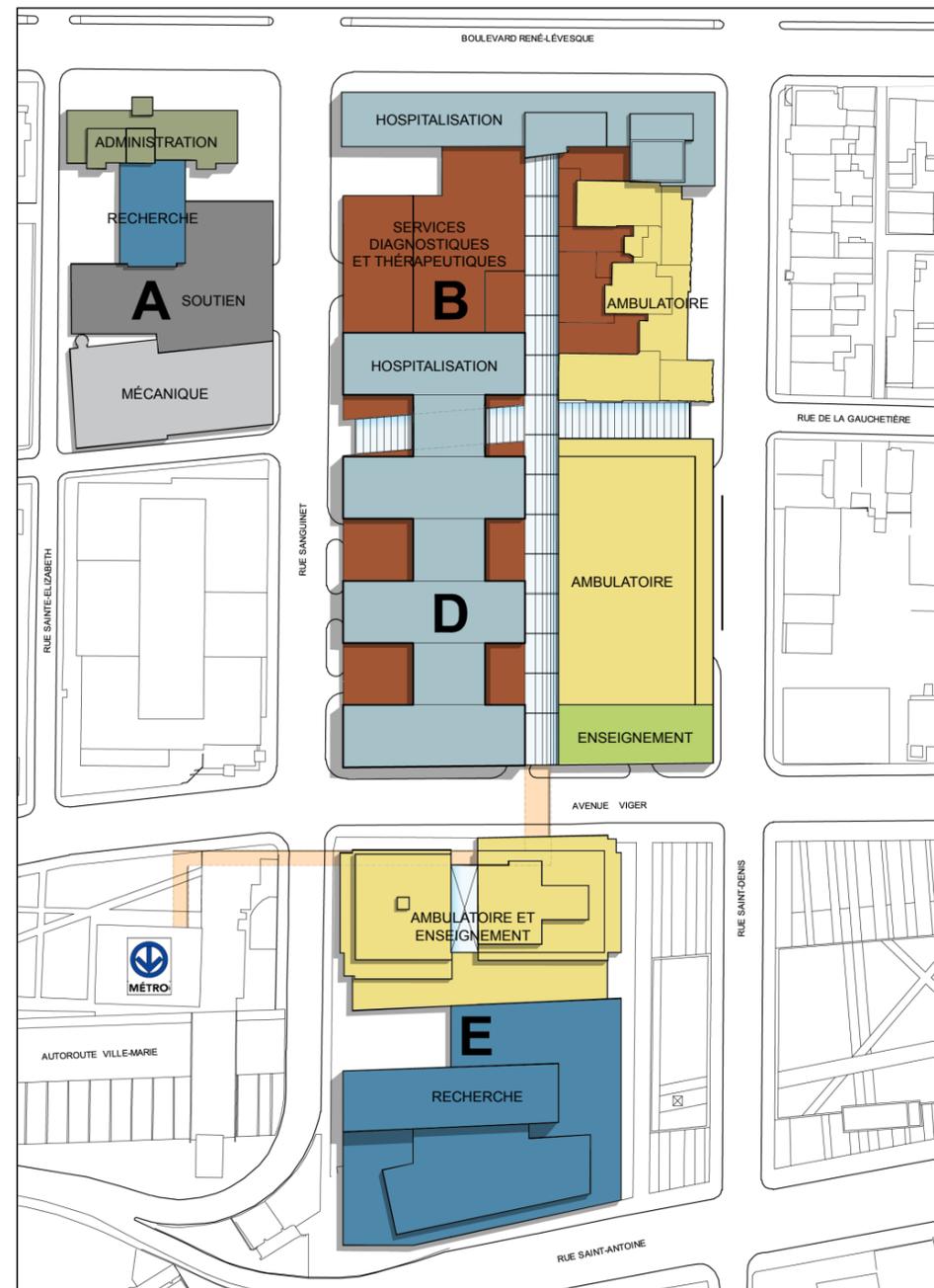
3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES

Les superficies du programme pour le CHUM sont réparties ainsi :

Hospitalisation	55 800 m <sup>2</sup>
Soins ambulatoires	39 100 m <sup>2</sup>
Services thérapeutiques	55 850 m <sup>2</sup>
Enseignement centralisé	14 900 m <sup>2</sup>
Recherche	37 500 m <sup>2</sup>
Services à la clientèle	14 600 m <sup>2</sup>
Services administratifs	17 300 m <sup>2</sup>
Soutien	14 950 m <sup>2</sup>

**Superficie brute totale 250 000 m<sup>2</sup>**

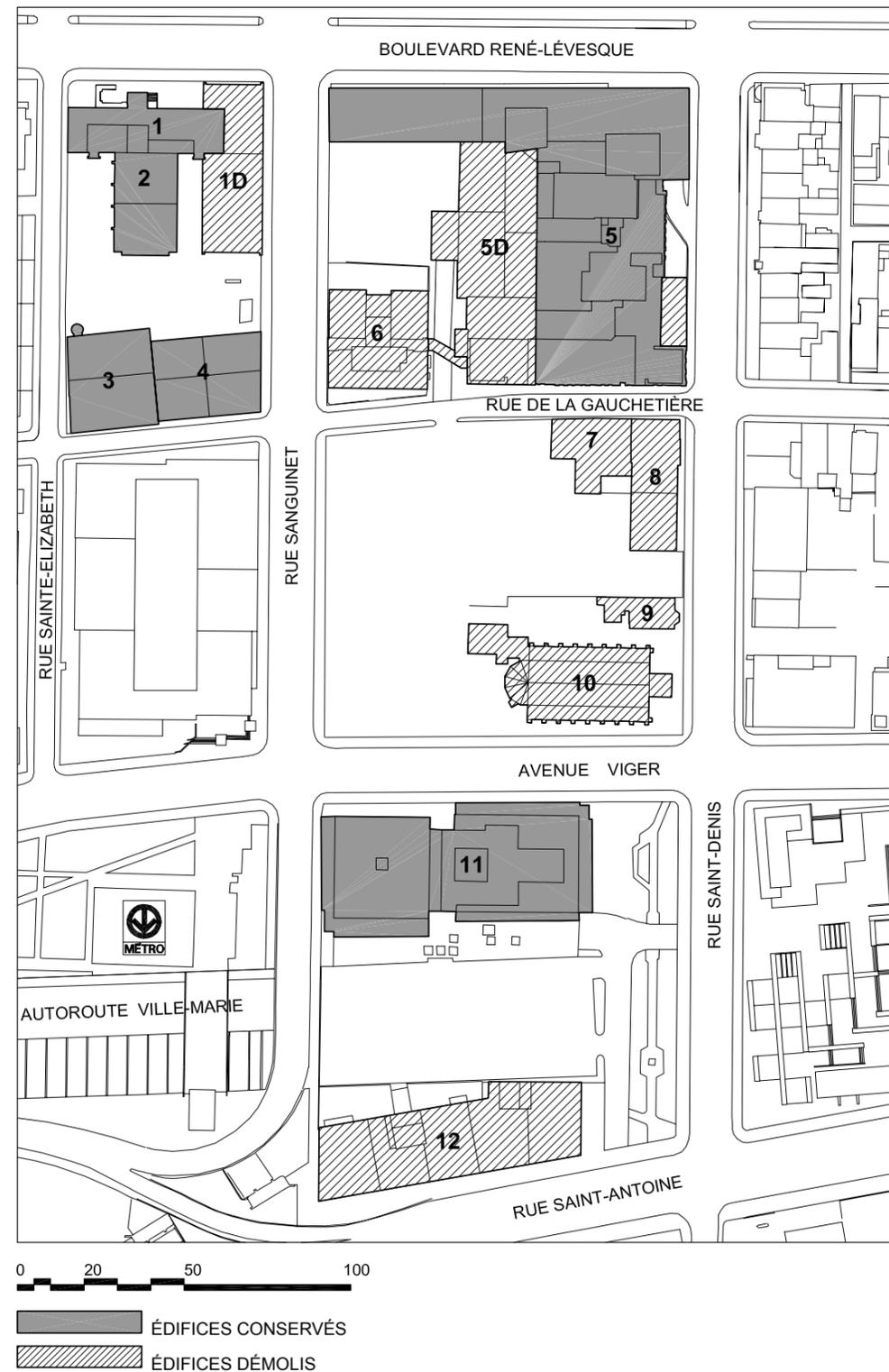
Note: Superficie non aménagée de 13 500 m<sup>2</sup> pour la recherche sur l'îlot E.



4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES

4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES

- (1) Pavillon Édouard-Asselin
- (2) Centre de recherche clinique André-Viallet
- (3) Centrale thermique
- (4) Buanderie
- (5) Pavillon principal
- (6) Pavillon Roland-Bock
- (7) 356 rue de la Gauchetière
- (8) Les maisons en terrasse (1032 à 1048 rue Saint-Denis)
- (9) Maison Garth (1020 rue Saint-Denis)
- (10) Église Saint-Sauveur et presbytère (1010 rue Saint-Denis)
- (11) 300 avenue Viger est
- (12) 333 rue Saint-Antoine est



5. PLAN DE LOTISSEMENT PROJETÉ (PAR D'AUTRES)